

CACES® CHARIOT AUTOMOTEUR R 489

PRE REQUIS	PUBLIC	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> - Posséder les aptitudes médicales requises - Maîtrise de la langue française - Etre âgé de 18 ans minimum 	Toute personne devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un chariot automateur de manutention à conducteur porté	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un chariot de manutention à conducteur porté dans les conditions optimales de sécurité - Maîtriser la conduite des chariots de manutention automateur à conducteur porté d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R489 de la catégorie visée.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

THEORIE	PRATIQUE
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances générales - Technologie des chariots de manutention automateurs à conducteur porté - Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES® - Notions élémentaires de physique - Stabilité des chariots de manutention - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté - Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de poste et vérification - Conduite et manœuvres - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance <p style="text-align: center;">Port des EPI est obligatoire</p>

LIEU	EVALUATION DES CONNAISSANCES	VALIDATION	EFFECTIF
<ul style="list-style-type: none"> - Au centre de formation - En entreprise sous condition stipulé dans une convention de mise à disposition 	<p><u>Théorie :</u> Reprise des thèmes abordés pendant la formation théorique.</p> <p><u>Pratique :</u> adéquation avec le chariot envisagé. Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques</p>	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité conforma à la recommandation CACES® R489 de la CARSAT: validité 5 ans	Effectifs variable dans la mesure de 6 UT pratiques possible par jours

DUREE

De 14 à 35H suivant le nombre de catégories et le niveau du stagiaire
 Une unité de test (UT) représente 1 heure +/- 10 minutes.

EPREUVE THEORIQUES	EPREUVES PRATIQUES				
	TOUTES CATEGORIES	CAT.1A	CAT.1A	CAT.2A ET 2B	CAT.3 ET 4
1 UT	0.5 UT	0.75 UT	0.5 UT	1 UT	0.75 UT

PEDAGOGIE

AFN est certifié Organisme Testeur CACES® par SGS pour délivrer à compter du 01/01/2020 : CACES® R.489 catégorie 1A à 6

La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié. Elle est réalisée à l'aide de support formateur et support stagiaire. Les exercices pratiques sont réalisés avec des chariots automateurs.

Pour le stage en entreprise :

La **partie théorique** se déroule dans une salle de formation équipée et adaptée

La **partie pratique** est réalisée à l'aide de matériels disponible sur notre site certifié et conforme à la réalisation des épreuves pratiques des CACES® R489.